

GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
MINISTÈRE D'ÉTAT
SERVICE INFORMATION ET PRESSE

BULLETIN
DE DOCUMENTATION



16^e Année

8 AVRIL 1960

(Nouvelle Série) N° 1

AVIS

Avec le présent numéro, le Bulletin de Documentation va paraître sous une nouvelle forme. En effet, différentes circonstances, notamment la rigidité de l'ancienne formule ainsi que les nombreuses tâches, auxquelles le Service Information et Presse du Ministère d'Etat a à faire face et le très faible effectif de son personnel, n'ont pas permis de faire paraître le Bulletin dans les délais dans lesquels il aurait dû paraître.

Voilà pourquoi une nouvelle forme a été recherchée. Nous avons cru que l'adoption d'une formule plus souple de sa présentation peut faire disparaître les anciens inconvénients et permettre, nous l'espérons du moins, une parution plus prompte, sans que soit enlevé à cette publication l'essentiel de son contenu.

Il est projeté de maintenir la plupart des rubriques de l'ancien Bulletin de Documentation, mais de les grouper en des éditions séparées. Celles-ci ne couvriront plus la période mensuelle de nos numéros précédents, mais des périodes de temps variables. Suivant la matière et les circonstances le volume des bulletins futurs variera également.

Il est à admettre que de cette façon les articles qui y sont admis, sans perdre de leur valeur documentaire, auront aussi un caractère d'actualité, caractère qu'on ne s'est pas lassé de réclamer pour cette publication.

Les livraisons des Bulletins de Documentation qui forment le joint entre le dernier numéro paru et le présent numéro 1 de la nouvelle collection vont paraître dans les semaines à venir.

Une Mission Financière Belge en voyage d'étude à Luxembourg

Sur initiative de l'Union de la Presse quotidienne économique, industrielle et financière de Belgique, un groupe de membres de l'Union de la Presse économique et financière, de banquiers, de dirigeants de holdings et de représentants des principales firmes d'agents de change se sont rendus au cours des deux dernières années dans les différents pays membres de la Communauté Economique Européenne, afin d'en étudier les institutions économiques et de prendre contact avec les milieux financiers.

Après avoir visité la République Fédérale d'Allemagne, l'Italie, la France et les Pays-Bas, la mission financière belge visita le Luxembourg du 27 au 29 mars 1960.

Cette mission financière comprenait 48 personnes, parmi lesquelles figuraient le Président, les Vice-Présidents et plusieurs membres du Conseil de direction de l'Union de la Presse quotidienne économique, industrielle et financière, dont le Directeur de « La Cote Libre », le Directeur de l'« Avond Echo », le Directeur de l'« Information Economique et Financière » et l'Administrateur-Délégué du « Courrier de la Bourse et de la Banque ».

Le groupe des agents de change comprenait les Présidents de la Commission de la Bourse de Bruxelles, de la Chambre syndicale des Agents

de Change, de l'Union Professionnelle des Agents de Change, le Président honoraire de la Bourse de Bruxelles, le Président honoraire de la Bourse de Liège, le Président du Groupement des Agents de Change de la Province de Liège, les Associés-Gérants de la Presse Dewaay-Cortvriendt, le Secrétaire général de la Chambre Syndicale des Agents de Change, le Secrétaire du Comité de la Cote ainsi qu'une douzaine d'agents de change les plus importants de Bruxelles.

Parmi les représentants des banques et holdings figuraient l'Administrateur-Délégué de la « Brufina », le Président de la Banque Belge pour l'Industrie, l'Administrateur de la Société Belge de Banque, le Directeur adjoint à la Banque de Bruxelles, le Directeur de la Banque Industrielle Belge, le Directeur du Crédit Lyonnais, le Directeur de la Banque Belgo-Néerlandaise d'Outremer, le Directeur de la Banque de Paris et des Pays-Bas, le Sous-Directeur au siège central de la Kredietbank, le Directeur adjoint de la Banque de Commerce, le Fondé de Pouvoirs de la Banque de Paris et des Pays-Bas, représentant de la Société Belge d'Etudes et de Participation, l'Associé de gerance de la Banque Belge pour l'Industrie, ainsi qu'un Ingénieur, attaché au Service Economique de la Société Générale de Belgique.

La réception du groupe par M. Paul Elvinger, Ministre des Affaires Economiques

A leur arrivée à Luxembourg le 27 mars, les membres de la mission financière belge furent les hôtes à déjeuner de M. Paul Elvinger, Ministre des Affaires Economiques et du Tourisme.

A ce déjeuner prirent part M. Eugène Schaus, Vice-Président du Gouvernement, Ministre des Affaires Etrangères, M. Pierre Van Haute, Conseiller, représentant l'Ambassadeur de Belgique à Luxembourg, ainsi que de nombreuses personnalités luxembourgeoises de la vie industrielle, financière et économique.

A l'issue du déjeuner, M. le Ministre des Affaires Economiques prononça un discours, dont nous reproduisons le texte intégral ci-après :

« Excellences,

Monsieur le Président,

Messieurs,

J'ai l'honneur et la joie, en ma qualité de Ministre des Affaires Economiques et des Classes Moyennes, de souhaiter aux représentants de la presse économique et financière et aux délégués du milieu bancaire et de la bourse de Belgique une bienvenue cordiale au Grand-Duché de Luxembourg.

Je formule des vœux sincères pour que cette mission financière belge ait un succès complet et

qu'elle contribue à consolider, si tant est besoin, non seulement les liens entre les milieux professionnels intéressés, mais encore ceux faits d'amitié et de sympathie profondes entre nos deux peuples.

J'éprouve certaines hésitations pour prendre la parole et pour vous donner un aperçu succinct de l'économie du Grand-Duché, sachant parfaitement que je m'adresse à une assistance de spécialistes financiers.

Tel est cependant mon dessein — que je m'en excuse d'emblée, en vous rappelant que même les grands problèmes financiers et monétaires restent inexplicables, si on n'éclaire pas la toile de fond de l'économie nationale.

Permettez-moi de vous soumettre d'emblée quelques indications d'ordre général.

La population du Grand-Duché de 322.000 habitants vit dans le plus petit pays de l'Europe, sa superficie n'étant que de 2586 km².

L'économie luxembourgeoise s'est rapidement transformée en une économie industrielle à partir de la fin du siècle dernier, circonstance qui explique le recours massif à la main-d'œuvre étrangère.

Le nombre des étrangers résidants dépasse d'ores et déjà 12 %, proportion inégalée dans aucun autre pays de la CEE.

La population active compte environ 150.000 personnes. La répartition des classes productives parmi les principales branches d'activité est susceptible de fournir une indication de la structure de l'économie luxembourgeoise.

Environ 23 % de la population active sont occupés dans l'agriculture, 43 % dans l'industrie et 34 % dans le commerce, les transports et les services.

La proportion des travailleurs étrangers atteint un cinquième, ce qui constitue un autre chiffre record.

Le produit intérieur brut, exprimé au coût des facteurs, a atteint en 1958 le montant de 20 milliards de francs.

Entre 1953 et 1958, il a marqué un accroissement de 13 %, ce qui est certes un pourcentage relativement faible.

Le taux d'accroissement s'explique cependant, si on se rappelle que la structure économique est monolithique et que l'évolution de notre économie est influencée principalement par la marche des affaires de l'industrie sidérurgique.

Ceci dit, j'ai hâte de vous fournir quelques données rapides sur le secteur primaire.

55 % de la superficie totale sont exploités par l'agriculture, la viticulture et l'horticulture; les conditions naturelles de production sont plutôt défavorables.

La superficie moyenne d'une entreprise agricole est actuellement près de 15 hectares.

Les résultats, obtenus dans une année de production moyenne, se traduisent par des excédents plus ou moins importants de lait, de beurre, de viande bovine et porcine, de pommes de terre, ainsi que de céréales panifiables, ce qui soulève un problème délicat d'écoulement. Notre pays ne produit pas de graisses végétales ni de sucre et importe sur une grande échelle toute une gamme de produits agricoles.

Le vignoble luxembourgeois, qui occupe la région orientale du pays, s'étend sur une superficie de 1100 hectares environ. La récolte moyenne annuelle se situe, suivant des estimations prudentes, entre 75.000—90.000 hectolitres.

Les différents cépages cultivés donnent des vins blancs de qualité, comme le Riesling, le Sylvaner, le Ruländer et l'Auxerrois.

Vous aurez l'occasion cet après-midi de faire une visite de la région mosellane.

Délaissant pour un instant le langage austère que m'imposent des considérations d'ordre économique, je souhaite que vous découvriez la Moselle comme Maurice Barrès: "coulant bleue dans les vignobles et dans les prairies", ensemble avec les "petites maisons à la française, égayées par le vin délicieux des coteaux".

Pour achever le tableau du secteur primaire, j'aimerais vous fournir quelques données sur les industries extractives et plus particulièrement sur les mines de fer.

La valeur brute de la production des minières en 1958 a atteint le montant de 648 millions de francs, contre 177 millions pour les ardoisières, les carrières et les sablières.

Les mines de fer occupent un effectif de 2300 ouvriers qui tend à diminuer dans la mesure où progresse la mécanisation de l'exploitation.

La quantité de minerai extraite n'a pas dépassé, dans les dernières années, 7,8 millions de tonnes par an.

Les industries transformatrices jouent un rôle prépondérant dans le secteur secondaire. Elles ont fourni en 1958 une part contributive de 49 % du produit brut intérieur.

La sidérurgie apparaît comme la base même de notre économie.

C'est l'industrie lourde qui exerce une influence fondamentale tant à raison du volume de la main-d'œuvre employée et du capital utilisé qu'à raison de l'impulsion qu'elle ne cesse de donner au développement économique du Grand-Duché.

Nos sociétés métallurgiques occupent plus de 26.000 ouvriers et employés; elles ont versé en 1958 au personnel un montant de 3 milliards de francs à titre de salaires et de traitements.

Des experts ont évalué le coût de remplacement des usines à plus de 40 milliards de francs.

La production a atteint en 1959 avec 3,7 millions de tonnes d'acier le maximum depuis la création de l'industrie au Grand-Duché.

En 1958, la production par tête a légèrement dépassé 10 tonnes d'acier, alors que les chiffres correspondants sont de 612 kg pour la Belgique, de 326 kg pour l'Allemagne et de 269 kg pour la France.

J'ajoute que nos usines poursuivent plutôt une politique de production et de rationalisation qu'une politique d'expansion.

Les chiffres précités ne font que documenter cet état de choses.

Le chiffre impressionnant de la production d'acier par tête d'habitant explique à son tour l'importance des exportations, qui s'élèvent à 1.000 dollars par tête. Le Grand-Duché n'absorbe que 2 % de la production d'acier, 98 % étant écoulé à l'étranger. Les exportations d'acier comptent pour 90 % dans les exportations totales.

Parmi les autres industries transformatrices, les contributions les plus importantes au produit intérieur proviennent des groupes de la construction, de la métallurgie de transformation et de la fabrication des denrées alimentaires, des boissons et du tabac.

La part contributive de la construction a représenté, en 1958, 7,8 % du produit intérieur.

Il s'agit d'une industrie d'envergure, occupant 90.000 ouvriers et travaillant exclusivement pour les besoins indigènes.

L'industrie des denrées alimentaires, des boissons et du tabac a enregistré en 1958 une valeur ajoutée correspondant à 3,5 % du produit intérieur. Les onze brasseries, d'une capacité de production de 625.000 hectolitres, de même que les manufactures de tabac sont fortement intéressées à l'exportation.

Il s'agit, en l'occurrence, d'industries moyennes de tout premier plan.

Les activités du secteur tertiaire ont apporté en 1958 presque 40 % du produit intérieur.

La contribution du commerce, des transports, du tourisme, des services rendus par la propriété immobilière et des professions libérales a été importante.

La valeur ajoutée du commerce s'est ainsi fixée à 12 % du produit intérieur.

Je m'en voudrais de ne pas dire ici quelques mots sur un problème qui vous intéressera davantage, soit sur le régime des sociétés holding au Grand-Duché de Luxembourg. Le système clair et simple qui se dégage de la loi du 31 juillet 1929, a tenu bon malgré la guerre et les récessions économiques.

Il a permis des applications pratiques les plus variées, telles que :

- la société de contrôle ("management trust"), comme par exemple — avant la guerre — la "Société d'investissement Ford";
- la société de lancement ("promoting company"), comme par exemple la "MIDEC";
- la société d'investissement et de placement ("investment trust"), comme par exemple "l'Union Internationale de Placements" (devenue la "Pan-Holding" depuis la guerre) et la "SODEC";
- la société de gestion de fonds d'investissement, comme par exemple "SOGIM" et "EURALLIANCE";
- la société de brevets
- et encore la holding familiale.

Contre ce système si diversifié, contre cet instrument si éminemment utile, certaines critiques ont été formulées.

On ne peut qu'approuver cette partie des travaux préparatoires de la loi belge du 24 février 1954, qui s'attaque à certaines constructions irrégulières.

Si — au regret et à la réprobation de notre administration et de nos milieux professionnels, conscients de leur mission — certains contribuables peu scrupuleux ont tenté d'abuser de notre législation pour soustraire des capitaux ou des revenus à l'impôt économiquement justifié et légalement dû, ces agissements ne sauraient entamer le but éminemment économique que poursuit le législateur luxembourgeois :

Les fins poursuivies par la loi sur les holdings consistent à éviter, dans des espèces strictement délimitées, des cas classiques de double imposition et à appliquer un principe consacré par la science financière: "non bis in idem". Pour éviter tout malentendu quant à ses intentions, le législateur luxembourgeois a d'ailleurs exclu de son système les holding dites "mixtes", c'est-à-dire celles qui, à côté de la gestion d'un portefeuille exercent, fût-ce même accessoirement, une activité industrielle ou commerciale.

Les statistiques témoignent que, nonobstant certaines attaques, dont la législation luxembourgeoise sur les Holding Companies a fait l'objet il y a quelques années, la loi du 31 juillet 1929, qui est un modèle législatif, reste entièrement appréciée: depuis janvier 1958 jusqu'en décembre 1959, 74 sociétés holding nouvelles ont été constituées à Luxembourg, totalisant un capital de 569 millions de francs. Le chiffre total des sociétés holding existant au 31 décembre 1959 est de 1117 pour un capital total de 8,39 milliards de francs.

Il a été dit et répété que le Marché Commun apportera aux entreprises l'occasion et même la bénéfique obligation de réaliser les formes de concentration et de coopération qui leur permettront d'améliorer leur productivité.

Ces transformations ne s'arrêteront pas aux frontières nationales de chacun de nos six pays.

Les sociétés holding seront certainement susceptibles de rendre d'éminents services dans la réalisation de cette coopération internationale. Instrument neutre, souple et peu coûteux, la société holding sera le terrain idéal sur lequel les entreprises appartenant à un même genre d'industries ou à des industries complémentaires pourront unir et coordonner leurs efforts communs de contrôle, de politique générale et de financement, tout en évitant les difficultés, les heurts et les frais de fusions et de cartellisations ainsi que les incertitudes des ententes.

La société holding pourra ainsi être appelée à faciliter la conclusion des accords visés par l'article 85 du Traité de la Communauté Economique Européenne "qui contribuent à améliorer la production ou la distribution des produits ou à promouvoir le progrès technique ou économique".

Cet ordre d'idées m'amène logiquement à aborder brièvement l'aspect externe de l'économie luxembourgeoise.

Des pays de la CEE, et même de l'OECE, le Luxembourg est celui, dont le commerce extérieur est relativement parlant, de loin le plus important.

Cela est vrai simultanément du côté débiteur et du côté créateur de la balance commerciale.

Cette dépendance extrême de l'étranger au point de vue tant de nos approvisionnements que de nos débouchés n'est d'ailleurs que la conséquence inévitable de l'existence, sur l'étroit ter-

ritoire national, d'une puissante industrie sidérurgique.

Je vous ai donné tantôt une série d'indicatifs chiffrés, de sorte que je ne m'y arrête plus.

Puisque l'industrie sidérurgique absorbe le plus clair des facteurs de production, le Luxembourg doit recourir à des importations massives, qu'il s'agisse de l'équipement industriel, de la consommation privée, voire de certaines matières premières nécessaires à la fabrication de l'acier lui-même.

La contribution qu'apporte le Grand-Duché à la balance commerciale de l'UEBL n'est pas renseignée à part. Il y a lieu de préciser cependant qu'au moment de la signature du Traité CEE les importations luxembourgeoises ont représenté quelque 7 % des importations totales de l'UEBL et que nos exportations sont intervenues pour environ 10 % dans le total des exportations belgo-luxembourgeoises.

Les relations commerciales du Luxembourg avec l'ensemble des pays autres que la Belgique font ressortir chaque année un fort excédent des exportations sur les importations. Cet excédent a été de l'ordre de 3 milliards de francs en 1957, chiffre qui a encore été dépassé en 1958. Il est donc vrai d'affirmer que *le commerce extérieur luxembourgeois dote régulièrement de sommes importantes nos réserves communes en or et devises et que le Grand-Duché se suffit à lui-même en matière de moyens de paiement internationaux.*

La répartition géographique du commerce extérieur luxembourgeois peut être caractérisée brièvement comme suit:

En 1957, la République fédérale a été notre principal fournisseur avec 37 % de nos importations totales, suivie par la Belgique (33 %), la France (15 %) et les Pays-Bas (7 %).

La Belgique a été par contre notre meilleur client avec 22 % du total de nos ventes à l'étranger, précédant la République fédérale (19 %), les Pays-Bas (11 %) et la France (6 %).

A la veille de l'entrée en vigueur du Traité CEE, nos importations provenaient à concurrence de 93 % des pays membres, alors que ceux-ci absorbaient 61 % de nos exportations.

Je n'ai pas l'intention d'examiner les conséquences du désarmement tarifaire et contingentaire, dont l'accélération est actuellement proposée et controversée.

J'entends arrêter ici cet exposé documentaire un peu aride, et je voudrais conclure sur un plan un peu différent, mais qui se rattache étroitement à mes développements économiques. Le Luxembourg est actuellement doté d'une expé-

rience solide de l'UEBL, de la CECA et du BENELUX.

Il a souscrit au Traité CEE et se propose d'exécuter la Convention intégralement, sans arrière-pensée.

La situation géographique du Grand-Duché suffit à elle seule à inspirer la passion pour tout ce qui concerne l'Europe.

Le Luxembourg se trouve au point d'intersection où se rencontrent l'Allemagne, la France et le BENELUX sur la route qui relie depuis le haut Moyen Age l'Italie aux mers du Nord.

Vous vous souvenez sans doute qu'en 1952, alors que les six Ministres ne pouvaient pas tomber d'accord sur le choix d'un siège, le Luxembourg a offert d'abriter les services de la Haute Autorité de la CECA. Dès le début, le Luxembourg a consenti à de grands sacrifices pour faciliter l'installation de la CECA et pour lui permettre d'accomplir son travail dans des conditions favorables. C'est ainsi que 200 millions de francs luxembourgeois ont été investis et que le Gouvernement a notamment mis à la disposition de la Haute Autorité des immeubles modernes et spacieux. La construction privée a été accélérée dès 1952 de façon à loger confortablement les fonctionnaires internationaux. Les mérites du Luxembourg pour la cause européenne ont été d'ailleurs reconnus par la Haute Autorité de la CECA.

Mais il y a plus. Le Gouvernement luxembourgeois, ayant à plusieurs reprises réaffirmé la candidature de la ville de Luxembourg au siège de toutes les institutions européennes des Six, a décidé de ne pas relâcher ses efforts en vue de l'unicité du siège. En dehors d'un grand immeuble administratif de 250 à 350 bureaux, dont la construction sera entreprise prochainement, il est prévu qu'un pont reliera la Ville haute au plateau du Kirchberg qui constitue un emplacement idéal pour l'établissement d'un futur district européen.

Lors des réunions des Ministres des Affaires Étrangères des Six, en janvier 1958 à Paris, il avait été décidé que les institutions du Marché Commun et de l'EURATOM siègeraient alternativement à Val-Duchesse et à Luxembourg. Le Gouvernement luxembourgeois souhaite sincèrement que la formule de l'alternance puisse trouver une application régulière. Je vous signale sous ce rapport que le Conseil des Ministres du Marché Commun et de l'EURATOM se réunira les 9 et 10 mai 1960 à Luxembourg.

Messieurs, je voudrais terminer sur ces considérations en vous souhaitant un séjour intéressant et agréable au Grand-Duché, et je formule des vœux ardents pour que les liens d'amitié entre nos deux peuples en soient renforcés.

Le programme de la visite à Luxembourg

Au début de l'après-midi, les membres de la mission financière belge furent conduits à Echternach, où une réception officielle eut lieu à l'Hôtel de Ville par M. le Bourgmestre Joseph Relles, entouré des autorités municipales et du Président du Syndicat d'Initiative d'Echternach. M. Robert Schaffner, Ministre des Travaux Publics, assistait également à cette réception.

Ensuite eut lieu la visite du chantier du barrage de la Basse-Sûre à Rosport, qui s'étend sur une longueur de 13 kilomètres. Un exposé circonstancié fut fait par M. René Heinerscheid, Ingénieur d'Arrondissement aux Ponts et Chaussées, sur le barrage de Rosport et sur les barrages hydroélectriques d'Esch-sur-Sûre et de Vianden. A cet effet, un grand panneau avait été érigé par les Ponts et Chaussées montrant les plans détaillés des grands travaux en cours de réalisation.

La mission financière belge visita ensuite la vallée de la Moselle et, avant de rentrer à Luxembourg, le groupe fut reçu à la Cave Coopérative de Grevenmacher, où furent dégustés des vins luxembourgeois. Une allocution de bienvenue fut prononcée par M. Victor Braun, Président du Comité de Surveillance de la Cave Coopérative de Grevenmacher. M. Emile Schaus, Ministre de la Viticulture, avait tenu à être

présent et à prendre contact avec le groupe des visiteurs.

Dans la soirée, un dîner fut offert à Luxembourg par la Minière et Métallurgique de Rodange. Ensuite, Radio-Télé-Luxembourg donna un concert dans le grand auditorium de la Villa Louvigny, où l'orchestre de Radio-Luxembourg, dirigé par Louis de Froment, prêtait son concours à l'excellente pianiste Lydia Rev. Le concert fut suivi d'une réception offerte par Radio-Télé-Luxembourg et d'une visite des studios.

Le 28 mars, la mission financière belge visita l'usine d'ARBED-Dudelange. Un déjeuner fut ensuite offert par la Direction de l'ARBED, auquel prirent part MM. les Directeurs Frank Meyer et Joseph Hamus.

Avant de rentrer à Luxembourg, le groupe visita brièvement le Pavillon au « Galgenberg » à Esch-sur-Alzette ainsi que la tour de télévision à Dudelange.

En fin d'après-midi, une réception, offerte par l'Association des Banques et Banquiers luxembourgeois, réunissait à Luxembourg les autorités politiques ainsi que des personnalités luxembourgeoises de la vie financière et économique.

Le Groupe reçu par M. Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, Ministre des Finances

La journée fut clôturée par un banquet offert par M. Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, Ministre des Finances. A ce dîner prirent part M. Roger Taymans, Ambassadeur de Belgique, M. Robert Schaffner, Ministre des Travaux Publics, M. Paul Elvinger, Ministre des Affaires Economiques, les dirigeants des banques luxembourgeoises ainsi que les personnalités de la vie financière, industrielle et économique. A l'issue du dîner, M. le Président du Gouvernement prononça un discours que nous reproduisons ici :

« Excellences,

Monsieur le Président,

Messieurs,

Comme Président du Gouvernement grand-ducal je suis heureux de saluer dans les membres de la Mission financière belge les citoyens de cette Belgique amie, à laquelle nous lient tant de liens sentimentaux et économiques. A une époque où les déplacements intercontinentaux deviennent autant un procédé de diplomatie directe qu'un moyen d'exploration rapide et concentré de nouveaux marchés, vous avez pris l'initiative d'une visite de porte à porte auprès d'un de vos voisins immédiats. Combien de fois arrive-t-il qu'ayant habité une rue pendant de

longues années, nous aboutissions un beau jour à découvrir ou à mieux connaître un voisin discret ayant échappé jusque là à notre attention. Certes, le nom du Grand-Duché voisin n'est pas ignoré en Belgique. Bien au contraire. Il s'écrit tous les jours dans la presse et, plus particulièrement, dans la presse financière. Il est évoqué à propos des innombrables occasions de contacts humains et économiques, Radio-Luxembourg le porte au loin, mais enfin vous avez pensé que l'information ou la documentation sur la situation d'un pays étroitement associé à la Belgique pouvaient encore être incomplètes, lacuneuses ou insuffisamment à jour. En hommes pratiques, habitués au langage des faits et des chiffres, vous avez voulu voir ou, pour la plupart, revoir ce Grand-Duché qui, malgré son exigüité, est un organisme politique et économique vivant, dont la croissance dépend de certains éléments permanents de structure, mais dont l'agréable variété de traits évolue d'année en année. J'espère qu'à cet égard la rapide visite de ces trois jours a répondu à votre attente et comblé votre curiosité.

Conclu à la fin d'une période particulièrement trouble et agitée, le Traité d'Union économique ne recevait à ses débuts qu'un accueil réservé. Il était accompagné d'appréhensions au

sujet de l'avenir de notre agriculture et de notre viticulture. Renversant les courants commerciaux et nous exposant à la rigueur d'une politique libre échangiste, il menaçait l'existence d'un certain nombre d'entreprises. On peut dire qu'il a fallu un rodage de quatorze ou quinze ans pour que les expériences faites et les correctifs apportés au Traité primitif permissent une application du Traité sans heurts et sans frictions. Je signale en passant que ce délai correspond assez bien à celui de la période transitoire prévue pour la Communauté Economique Européenne. Notons encore qu'après une expérience de quinze ans, nous songeons maintenant à ratifier le Traité de Benelux. Ce délai de quinze à vingt ans nécessaire pour l'intégration des économies semble résulter de lois de la croissance économique. La solidarité créée par la guerre et l'après-guerre, la remise en marche parallèle et rapide de nos économies, la restauration hardie de nos finances selon des principes communs ont fait que de 1945 à 1959 les Belges et les Luxembourgeois ont pu profiter d'un élan économique dans le déroulement duquel ils ont pu avoir, dans la plupart des cas, des vues convergentes et des buts identiques. N'empêche que chacun de nous ait ses problèmes de structure particuliers, que précisément en ce début de marché commun européen nous soyons tous les deux placés devant des choix et devant la nécessité de confronter nos politiques à certains objectifs de politique étrangère. En ce qui concerne plus particulièrement la Belgique, je vous assure de notre compréhension fraternelle pour l'attitude prise dans la question congolaise. Nous partageons à la fois vos espoirs et vos angoisses.

Dans cette phase des relations belgo-luxembourgeoises il faut mettre à profit le capital de confiance et de respect des intérêts mutuels accumulés depuis vingt ans. Vous n'ignorez pas que nos Gouvernements ont décidé de procéder à une revision des dispositions du Traité de 1921, devenues désuètes ou incompatibles avec les nouveaux traités d'intégration économique; d'autres dispositions devront être précisées ou corrigées en tenant compte de l'évolution des doctrines économiques et financières depuis 1921. Je formule des vœux pour que cette confrontation d'idées et d'intérêts résulte un ensemble de textes encore plus harmonieux et équilibré.

Je me permets maintenant de m'adresser à vous en ma qualité de Ministre des Finances et de vous présenter quelques idées sur les finances publiques et privées.

Je vous rappelle que notre restauration financière après la Libération n'était guère facile. Le déséquilibre du Budget pliant sous les charges de la reconstruction et des dommages de guerre était profond. Une grande partie des moyens de banque avait pris le chemin de l'Allemagne sous l'occupation, soit sous forme d'avoirs en banque, soit sous forme d'obligations de la dette publique

allemande. La réorganisation du système du crédit s'avérait être une entreprise d'une envergure exceptionnelle.

C'est pourquoi les dépôts bancaires furent englobés dans la masse monétaire soumise à la conversion en francs. Le Gouvernement fournit alors aux établissements de crédit la contrepartie de leurs placements en Allemagne dans la mesure où ceux-ci ne se trouvaient plus couverts par le fait de l'insolvabilité de l'Allemagne. Le coût final pour l'Etat grand-ducal des placements forcés en Allemagne s'éleva ainsi à près de 1,6 milliard, malgré l'amputation imposée de l'épargne du fait des conditions rigoureuses de taux d'échange.

Sur le plan financier, les années d'après-guerre se sont traduites par un notable accroissement des besoins de crédit et par la progression des ressources bancaires à l'aide desquelles les demandes de fonds ont été satisfaites. Cette dernière progression, lente au cours des premières années, s'est nettement accentuée pour devenir remarquable par la suite.

Le volume global des dépôts de fonds, se chiffrant en décembre 1947 par 4,8 milliards, ont progressé depuis de 210 %, pour se fixer à la fin de l'année 1959 à 15 milliards de francs. Parmi ceux-ci, les dépôts sur livret d'épargne sont passés de 2,2 milliards à 6,3 milliards, ce qui représente un dépôt moyen de 20.000 francs par habitant.

Les débiteurs divers ont progressé quant à eux de 430 %, pour se fixer à près de 8 milliards en décembre 1959.

La part que prend la Belgique dans l'activité de nos établissements bancaires est très importante.

On ne peut oublier que c'est le secteur bancaire belge, dans le chef de ses représentants les plus illustres, qui a pris pied au Luxembourg par des créations d'instituts autonomes ou de filiales.

Depuis lors, nos banques luxembourgeoises ont accentué leur émancipation sans rompre cependant les liens amicaux et économiques qui les liaient à la Belgique.

La politique financière de l'Etat grand-ducal est une politique d'équilibre budgétaire. Nous nous sommes toujours efforcés de maintenir notre dette publique dans des limites raisonnables tenant compte du fait qu'il peut être malsain de faire porter par les générations futures des dépenses qui ne correspondent pas à des investissements dont ces générations tireraient elles-mêmes profit. En même temps, nous avons mis la dette publique au service d'une politique anticyclique.

La confiance et la coopération exigée par les liens de plus en plus nombreux noués dans l'économie d'après-guerre entre les autorités financières et les banques ont permis aux deux parties d'y trouver leur compte. Les séquelles de la

guerre avaient chargé les portefeuilles des banques d'effets publics. Ceux-ci ont progressivement diminué de telle sorte qu'aujourd'hui le secteur bancaire peut consacrer 90 % de ses moyens d'actions aux investissements dans les secteurs privé et communal.

Le facteur précité combiné avec l'action de certains parastataux fait que le marché financier luxembourgeois a évolué à certains égards selon des mouvements propres, en dépit de l'étroite association monétaire avec la Belgique. Les taux du crédit ont eu une tendance à être inférieurs aux taux belges.

Le marché financier luxembourgeois n'est pas comparable aux grandes places boursières de l'étranger. Néanmoins, il porte certains traits propres qui devraient favoriser son développement dans une Europe en voie d'intégration. Le Gouvernement s'est penché sur le problème d'un développement des nouvelles formes d'épargne, notamment sous forme de certificats de copropriété dans des dépôts de titres, investment trust, et vous n'ignorez pas que plusieurs unités importantes viennent de se constituer à Luxembourg. Un léger aménagement de notre législation sur les holdings nous permet d'accueillir les initiatives de ce genre, pourvu qu'elles aient le sérieux et le standing requis par les normes de qualité auxquelles nous tenons. La Bourse des Valeurs créée en 1927 peut aisément prêter ses offices à un mouvement de ce genre.

Au point de vue bancaire, le Luxembourg entend être comme en matière politique une plateforme internationale.

Il est heureux que la libre circulation des capitaux entre les Six soit désormais consacrée. Quand on veut réaliser une union économique, il faut mettre l'intégration monétaire soit au début, soit à la fin de la période de réalisation. Pour les Six, il a été raisonnable de la renvoyer à une phase ultérieure, sans d'ailleurs que les

textes du Traité ne soient particulièrement précis sur ce point. Mon pays est en faveur d'une plus étroite coopération monétaire entre les Six. Fort de l'expérience qu'il a de son propre étalon monétaire, le franc luxembourgeois, qui est beaucoup plus monnaie de compte que monnaie de circulation, il verrait avec faveur s'ébaucher l'idée d'une monnaie de compte européenne, véhicule monétaire de certaines relations entre les Etats membres.

Excellences, Monsieur le Président, Messieurs, puisse cette visite vous convaincre de la volonté du peuple luxembourgeois de poursuivre avec vigueur la consolidation et l'expansion de son potentiel économique aussi bien que de ses acquisitions sociales. Vous aurez senti, je l'espère, son farouche désir de poursuivre son destin et sa profonde amitié pour la Belgique.

Je lève mon verre à Sa Majesté le Roi des Belges, à la prospérité et au bonheur de votre peuple!»

Dans la matinée du 29 mars, la mission financière belge visita la faïencerie Villeroy & Boch à Septfontaines.

Après un déjeuner offert par la Haute Autorité de la Communauté du Charbon et de l'Acier, présidé par M. Fritz Hellwig, Membre de la Haute Autorité, les membres de la mission financière belge eurent un entretien avec le Directeur général et les membres de la Division générale du Crédit et des Investissements de la CECA.

Le voyage de la mission financière belge à Luxembourg se termina par une réception offerte par S. Exc. M. Roger Taymans, Ambassadeur de Belgique, dans les salons de l'Ambassade de Belgique à Luxembourg.

La mission financière belge quitta Luxembourg dans la soirée en direction de Bruxelles